



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 09/04/2024

date de convocation : 29/03/2024

n° de délibération : DE2024 - 02

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 8

suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :
**Budget Primitif Principal : approbation du
Compte de Gestion 2023**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent	
		(excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		pouvoir à MOURGUES Christine	
CORDESSE Marianne		pouvoir à BLANC Alain	
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL